

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, à la salle du conseil « J.-Adolphe-Ardouin », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents(es) :

Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Monsieur le conseiller : Bruno Sanssouci
Madame la conseillère: Suzie Radermaker
Madame la conseillère : Francine Létourneau

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

Absent : Monsieur le conseiller Gaétan Lacelle

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes d'août 2020
- 1.4 Ratifier les mesures mises en place relativement à la COVID-19
- 1.5 Séance ordinaire du 13 octobre 2020
- 1.6 Association de développement Nominique - demande d'aide financière
- 1.7 Dons aux organismes : Les Gardiens du Patrimoine Archéologique des Hautes-Laurentides et Les Chevaliers de Colomb
- 1.8 Avis de motion – règlement numéro 2020-449-1 modifiant le règlement numéro 2020-449 établissant un programme de subvention pour l'installation de station de lave-glace
- 1.9 Présentation du projet de règlement numéro 2020-449-1 modifiant le règlement numéro 2020-449 établissant un programme de subvention pour l'installation de station de lave-glace

2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Autoriser un emprunt temporaire en attendant le financement permanent numéro 2019-438 décrétant l'acquisition d'un camion autopompe citerne et un emprunt de 485 000 \$
- 2.2 Installation d'une borne d'incendie sèche, chemin Chapleau

3 TRANSPORTS

- 3.1 Libération et paiement de la retenue sur les décomptes #1 et #2 à Gaétan Lacelle excavation inc.
- 3.2 Résultat de l'appel d'offres - vente du tracteur Kubota B2400, année 1999
- 3.3 Achat d'équipements pour le déneigement des trottoirs
- 3.4 Travaux de réfection – chemin des Chardonnerets et chemin des Gélinottes

4 HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Mandat à l'Équipe Laurence pour l'actualisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout pluvial et de chaussée
- 4.2 Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2019

5 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Achat d'un véhicule pour le Service de l'urbanisme
- 5.2 Addenda au contrat pour la gérance et le contrôle des accès des débarcadères

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Amélioration du Parc Le Renouveau Rosaire-Sénécal – mandat à l'entreprise Les Toits du monde

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**1.1 Résolution 2020.09.206
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**1.2 Résolution 2020.09.207
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 avec les corrections suivantes :

- Résolution 2020.08.193, on devra lire « matricule 1844-41-4955 » au lieu de « matricule 1736-22-9090 ».
- Résolution 2020.08.199, on devra lire « 221, rue St-Ignace » au lieu de « 222, rue St-Ignace ».

ADOPTÉE

**1.3 Résolution 2020.09.208
Autorisation de paiement des comptes du mois d'août 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'approuver la liste des paiements des comptes pour le mois d'août 2020, totalisant cinq cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-huit dollars et quatre-vingt-sept cents (585 488,87 \$).

ADOPTÉE

**1.4 Résolution 2020.09.209
Ratifier les mesures mises en place relativement à la COVID-19**

CONSIDÉRANT les résolutions 2020.04.087, 2020.05.103, 2020.06.123, 2020.07.150 et 2020.08.179 concernant les mesures mises en place relativement à la COVID-19;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU d'entériner les nouvelles mesures mises en place relativement à la COVID-19, soit :

- Ouverture de la bibliothèque (phase II), à compter du 6 septembre 2020, en suivant les consignes établies. Les ordinateurs et les places assises ne sont pas accessibles.
- Ouverture des salles communautaires et reprise des activités à compter du 13 septembre 2020, en suivant les consignes établies.

Que les mesures mises en place soient en vigueur jusqu'à nouvel ordre du conseil municipal.

ADOPTÉE

1.5 **Résolution 2020.09.210**
Séance ordinaire du 13 octobre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU de tenir la séance ordinaire du 13 octobre 2020 à la salle J.-Adolphe-Ardouin en présence du public, et ce, en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène émises par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE

1.6 **Résolution 2020.09.211**
Association de développement Nomingue - demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par l'Association de développement Nomingue pour leur projet de capsules vidéos ayant pour but de faire connaître les commerces et attraits de Nomingue;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis qu'il y a lieu de soutenir les projets de développement économique;

CONSIDÉRANT les sommes prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de trois mille dollars (3 000 \$) à l'Association de développement Nomingue.

D'affecter la dépense au poste budgétaire 02-62100-416 « développement économique ».

ADOPTÉE

1.7 **Résolution 2020.09.212**
Dons aux organismes : Les Gardiens du Patrimoine Archéologique des Hautes-Laurentides et Les Chevaliers de Colomb

CONSIDÉRANT que les Gardiens du Patrimoine Archéologique des Hautes-Laurentides ont présenté une demande d'aide financière pour défrayer les coûts reliés au déménagement du piano patrimonial des sœurs Ste-Croix à l'église de Nomingue;

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb sollicitent une aide financière exceptionnelle pour le contenu des paniers de Noël;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'octroyer les dons suivants :

977,29 \$ Gardiens du Patrimoine Archéologique des Hautes-Laurentides.

5 000 \$ Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE

1.8 **Avis de motion – règlement numéro 2020-449-1 modifiant le règlement numéro 2020-449 établissant un programme de subvention pour l’installation de station de lave-glace**

MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU dépose un avis de motion de la présentation lors d’une prochaine séance du règlement numéro 2020-449-1 modifiant le règlement numéro 2020-449 établissant un programme de subvention pour l’installation de station de lave-glace.

1.9 **Présentation du projet de règlement numéro 2020-449-1 modifiant le règlement numéro 2020-449 établissant un programme de subvention pour l’installation de station de lave-glace**

Je, Francine Létourneau, dépose le projet de règlement numéro 2020-449-1 modifiant le règlement numéro 2020-449 établissant un programme de subvention pour l’installation de station de lave-glace.

2.1 **Résolution 2020.09.213**
Autoriser un emprunt temporaire en attendant le financement permanent numéro 2019-438 décrétant l’acquisition d’un camion autopompe citerne et un emprunt de 485 000 \$

CONSIDÉRANT que l’emprunt faisant l’objet du règlement numéro 2019-438 a reçu l’approbation du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation en date du 5 juillet 2019;

CONSIDÉRANT qu’en vertu du Code municipal du Québec, la Municipalité peut, par résolution, contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d’un règlement d’emprunt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU :

D’autoriser un emprunt temporaire pour un montant n’excédant pas quatre cent quatre-vingt-cinq mille dollars (485 000 \$), à la Caisse Desjardins de la Rouge via le Centre financier aux entreprises Desjardins des Laurentides.

Que le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Nominigüe, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2.2 **Résolution 2020.09.214**
Installation d’une borne d’incendie sèche, chemin Chapleau

CONSIDÉRANT l’obligation de la Municipalité d’installer des bornes d’incendie sèches sur son territoire afin de respecter les exigences du *Schéma de couverture de risque en incendie*;

CONSIDÉRANT l’entente intervenue avec le Club Colombus pour l’installation d’une borne d’incendie sèche à proximité du lac Pie IX, intersection du chemin Chapleau et de la Route 5;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU :

Que la municipalité de Nominigüe confirme à la direction de la gestion du domaine hydrique de l’État du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, que les lieux utilisés pour l’installation de la borne d’incendie sèche serviront uniquement à des fins non lucratives privées.

D'autoriser le directeur général, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

3.1 **Résolution 2020.09.215**
Libération et paiement de la retenue sur les décomptes #1 et #2 à Gaétan Lacelle excavation inc.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'autoriser la libération et le paiement de la retenue sur les décomptes #1 et #2 du contrat octroyé à Gaétan Lacelle excavation inc. pour le projet « Travaux de réfection du chemin des Hêtres et du chemin de l'Aubépine », au montant de dix-neuf mille huit cent quarante-six dollars et quatre-vingt-huit cents (19 846,88 \$).

ADOPTÉE

3.2 **Résolution 2020.09.216**
Résultat de l'appel d'offres - vente du tracteur Kubota B2400, année 1999

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la vente du tracteur Kubota B2400, année 1999;

CONSIDÉRANT qu'à la date limite pour recevoir les offres, deux soumissions ont été déposées :

Soumissionnaires	Montant (avant taxes)
Monsieur Richard Loiselle	7 700 \$
Les Entreprises Sylvain Bélanger enr. (2324-8487 Québec Inc.)	7 800 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU d'accepter l'offre des Entreprises Sylvain Bélanger enr. (2324-8487 Québec Inc.) au montant de sept mille huit cents dollars (7 800 \$), plus les taxes applicables, pour l'achat d'un tracteur Kubota B2400, année 1999, tel que décrit dans l'appel d'offres.

D'autoriser le directeur général à signer les documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉE

3.3 **Résolution 2020.09.217**
Achat d'équipements pour le déneigement des trottoirs

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'acheter de monsieur Normand Varennes les équipements suivants : souffleuse et grappe à neige pour le déneigement des trottoirs, au montant de sept mille dollars (7 000 \$), plus taxes applicables.

ADOPTÉE

3.4 **Résolution 2020.09.218**
Travaux de réfection – chemin des Chardonnerets et chemin des Gélinoites

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à engager une dépense n'excédant pas vingt-trois mille quatre cents dollars (23 400 \$), plus les taxes applicables, pour l'achat de gravier pour la réfection du chemin des Chardonnerets et du chemin des Gélinoites.

D'autoriser une affectation du fonds carrière et sablière du montant réel de la dépense.

ADOPTÉE

4.1

Résolution 2020.09.219

Mandat à l'Équipe Laurence pour l'actualisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout pluvial et de chaussée

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'Équipe Laurence pour l'actualisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout pluvial et de chaussée;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à une aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU de mandater l'Équipe Laurence pour l'actualisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout pluvial et de chaussée, au montant de sept mille cent quatre-vingt-dix dollars (7 190 \$), plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service en date du 5 août 2020.

ADOPTÉE

4.2

Résolution 2020.09.220

Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2019

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Stratégie de l'eau potable, la Municipalité doit présenter un rapport annuel de la gestion de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel pour l'année 2019 a été produit;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU de recevoir pour dépôt le rapport annuel de la gestion de l'eau pour l'année 2019, tel que présenté par le directeur général.

ADOPTÉE

5.1

Résolution 2020.09.221

Achat d'un véhicule pour le Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT l'analyse pour l'achat d'un véhicule électrique pour le Service de l'urbanisme et les prix obtenus;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut contribuer à réduire les GES en posant des gestes concrets et que cette initiative s'inscrit dans la foulée des mesures à mettre de l'avant dans son *Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'acheter d'Automont Chevrolet Buick GMC, un véhicule électrique de marque Chevrolet, modèle Bolt EV 5D LT, année 2020, au montant de quarante-trois mille sept cent quarante dollars et onze cents (43 740,11 \$), taxes incluses.

Que la directrice du Service de l'urbanisme soit autorisée à dépenser un montant n'excédant pas mille cinq cents dollars (1 500 \$), plus les taxes applicables, pour rendre le véhicule fonctionnel pour son utilisation.

D'autoriser le directeur général à faire le paiement du véhicule lors la prise de possession et à signer au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cette transaction.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement, remboursable en cinq (5) versements annuels à compter de l'année financière 2021, pour en défrayer les coûts (achat, taxes, immatriculation et équipement pour rendre le véhicule fonctionnel pour son utilisation).

ADOPTÉE

5.2

Résolution 2020.09.222

Addenda au contrat pour la gérance et le contrôle des accès des débarcadères

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification au nombre d'heures inscrit au contrat avec madame Annie Varennes pour la gérance et le contrôle des accès des débarcadères, pour l'année 2020, le nombre réel d'heures étant de 1338 au lieu de 1259;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le coût du contrat pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU d'autoriser la signature, par le maire et le directeur général, de l'addenda no 1 au contrat de madame Annie Varennes, pour la gérance et le contrôle des accès des débarcadères, pour un montant additionnel de mille sept cent cinquante-sept dollars et douze cents (1 757,12 \$), plus les taxes applicables et pour l'ajout de soixante-dix-neuf (79) heures, pour l'année 2020.

ADOPTÉE

6.1

Résolution 2020.09.223

Amélioration du Parc Le Renouveau Rosaire-Sénécal – mandat à l'entreprise Les Toits du monde

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nominique a eu la confirmation de l'octroi d'une subvention pour la réalisation du projet d'amélioration du Parc Le Renouveau Rosaire-Sénécal dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'entériner le mandat octroyé à l'entreprise Les Toits du monde afin de réaliser la réfection du sentier d'hébertisme et d'y ajouter des modules pour un montant maximal de dix mille huit cent onze dollars (10 811 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

8

Résolution 2020.09.224

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO SANSSOUCI

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Georges Décarie
Maire

Georges Décarie
Maire

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.